



## Guignolée d'Upton

La Guignolée d'Upton est en marche actuellement.

Cette année c'est tout un défi que le comité de la Guignolée doit relever avec le coût du panier d'épicerie qui augmente continuellement. Les besoins se font de plus en plus sentir. Vous comprendrez que vos dons font toute la différence.

### VOUS DÉSIREZ UN PANIER DE NOËL?

Téléphoner au (450)230-5411, Réal

Inscription du 1<sup>er</sup> novembre au 8 décembre

A noter que toute demande de panier RESTE CONFIDENTIELLE EN TOUT TEMPS  
Ils seront distribués uniquement aux citoyens d'Upton.

En Collaboration avec

**PHANEUF**  
ÉQUIPEMENTS AGRICOLES

Cette année, vos dons en **ARGENT SEULEMENT** seront ramassés.

### 3 façons de donner :

#### DANS L'UNE DES TIRELIRES

**Du 11 novembre au 9 décembre**

Des tirelres pour des dons en argents seront installées dans une dizaine de commerces d'Upton.

#### CHÈQUE, PAR LA POSTE OU EN PERSONNE

**Du 11 novembre au 9 décembre**

- Par la poste au : 351, Monseigneur Desmarais, Upton. (Église, Fabrique St-Ephrem)
- En personne au : 292 rue Principale, Upton (Phaneuf, Equip. Agricole) Selon les heures d'ouverture

#### À L'UN DES ÉVÉNEMENTS suivant

- Au Marché de Noël d'Upton. Le 23 et 24 novembre.  
Salle Communautaire, 885 rue Lanoie, Upton. De 10h à 15h
- Au spectacle de Noël de la Fabrique d'Upton. Le 7 décembre  
Avant le spectacle, de 19h00 à 19h30.

MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ.

Le comité de la Guignolée. Responsable, Mélanie Boucher



**Robert Leclerc**  
Maire



**Mathieu Beaudry**  
Conseiller #01



**Barbara Beugger**  
Conseillère #02



**Éric Jodoin**  
Conseiller #03



**Claude Larocque**  
Conseiller #04



**Pierre Dufresne**  
Conseiller #05



**Kelly Huard**  
Conseillère #06

## COORDONNÉES:

**Bureau municipal:**  
810, rue Lanoie  
Upton (Québec) J0H 2E0  
Téléphone: 450 549-5611  
Télécopieur: 450 549-5045  
Courriel: [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca)  
Site internet: [www.upton.ca](http://www.upton.ca)

## HEURES D'OUVERTURE:

**Bureau municipal:**  
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30  
(Fermé de 12 h à 13 h)  
**Service de voirie:**  
Lundi au vendredi:  
horaire variable

## PROJETS EN COURS À UPTON

Chers citoyennes et chers citoyens,

Au nom du conseil municipal de la Municipalité d'Upton, je souhaite vous informer des avancées concernant plusieurs projets majeurs visant à moderniser nos infrastructures et à améliorer la qualité de vie de nos résidents. Au cours des dernières années, certains projets ont été retardés en raison de circonstances exceptionnelles, notamment l'attente de subventions gouvernementales, la finalisation des ententes avec les partenaires impliqués et l'identification des besoins spécifiques. Ces facteurs ont exigé une planification minutieuse pour garantir la réussite de ces initiatives importantes.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous présenter un résumé des travaux qui débiteront sous peu, ainsi que ceux déjà entamés au cours de l'année. Ces projets permettront aux citoyens de poursuivre son développement tout en respectant les engagements pris envers vous.

Soyez assurés que ces projets, bien que complexes, sont au cœur de nos priorités et que nous mettons tout en œuvre pour les réaliser dans les meilleurs délais tout en minimisant les impacts pour les résidents.

### Projet d'installation de compteurs d'eau

Dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), la Municipalité d'Upton s'engage à mieux gérer l'utilisation de l'eau potable et à respecter les normes gouvernementales. L'une des mesures principales est l'installation de compteurs d'eau dans les bâtiments industriels, commerciaux, institutionnels (ICI) et résidentiels. Le rapport complet sur la gestion de l'eau potable, émis par le gouvernement est disponible sur notre site web.

Le programme d'installation des compteurs d'eau se poursuit et toutes les propriétés raccordées au réseau municipal devront en être équipées d'ici la fin de 2024. Cette année, environ 250 compteurs seront installés par l'entreprise Plomberie Lecomte inc., sélectionnée à la suite d'un appel d'offres public lancé en mai dernier. L'installation a déjà débuté

## SERVICES MUNICIPAUX

<b>Lyne Rivard</b>	Directrice générale et greffière-trésorière	<b>549-5611</b>
<b>Roger Garneau</b>	Directeur des travaux publics	<b>549-5611</b>
<b>Benoit Gauthier</b>	Directeur du Service de sécurité incendie <a href="mailto:benoit.gauthier@upton.ca">benoit.gauthier@upton.ca</a>	<b>549-5611</b>
<b>Service de l'urbanisme</b>	<a href="mailto:inspecteur@upton.ca">inspecteur@upton.ca</a>	<b>549-5611, poste 104</b>
<b>Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire</b>	<a href="mailto:rrupton2023@gmail.com">rrupton2023@gmail.com</a>	<b>450 366-1805</b>
<b>SPA de Drummond</b>	Société Protectrice des Animaux de Drummond – <a href="mailto:info@spad.ca">info@spad.ca</a>	<b>819 472-5700</b>
<b>Séance du conseil</b>	La séance du conseil est maintenant à 19 h 00 au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) <i>*Veuillez entrer par la porte arrière.</i>	

## MOT DU MAIRE (suite)

sur le territoire de la Municipalité. Pour mieux comprendre l'importance de ces compteurs, des capsules vidéo explicatives sont disponibles sur le site web de la Municipalité.

À partir de 2025, ces compteurs commenceront à enregistrer la consommation d'eau, et la répartition des coûts basée sur la consommation réelle se reflétera dans le compte de taxes de 2026 ou 2027. Il est essentiel de préciser que l'installation de ces compteurs ne génère pas de nouveaux coûts, mais permet plutôt une redistribution plus équitable et transparente de la tarification actuelle, en fonction de la consommation réelle d'eau par chaque propriété.

### Projet de construction de la caserne de pompiers

Nous souhaitons rappeler aux résidents qu'en octobre 2023, le projet initial proposé incluait la construction d'un centre communautaire associé à une nouvelle caserne de pompiers. Toutefois, en raison de l'augmentation des coûts liés à ce projet, nous avons pris la décision de réévaluer nos priorités.

En 2024, nous avons opté pour concentrer nos efforts sur la construction de la caserne de pompiers, un bâtiment essentiel pour assurer la sécurité publique. Ce projet qui représente un investissement de 6,85 millions de dollars sera soutenu par une subvention de 4,55 millions de dollars, permettant ainsi de réduire le fardeau fiscal de nos citoyens.

Nous tenons également à informer les résidents que les travaux de construction de la nouvelle caserne ont déjà débuté. En collaboration avec les entreprises en charge du projet, nous finalisons actuellement les plans architecturaux en fonction des besoins identifiés. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce projet à travers de futures communications.

### Projets visant l'amélioration de la qualité de l'eau potable

Nous sommes conscients que la qualité de l'eau potable actuellement fournie n'est pas optimale. C'est pourquoi nous avons prévu d'importants travaux afin d'investir dans l'amélioration de cette qualité. Nous avons deux grands projets en cours pour améliorer l'approvisionnement en eau potable :

#### Mise à niveau de l'usine de l'eau potable

Le projet de mise à niveau de l'usine d'eau potable inclut des travaux essentiels visant à moderniser nos infrastructures de distribution. Parmi les améliorations prévues, le réseau de distribution sera optimisé pour assurer une efficacité maximale dans la fourniture d'eau potable. Un adoucisseur d'eau sera également installé, réduisant ainsi la dureté de l'eau pour en améliorer l'utilisation quotidienne. De plus, le projet comprendra le remplacement de la tuyauterie, la mise

à jour des équipements ainsi que d'autres travaux connexes. Ces interventions visent à prolonger la durée de vie de nos installations tout en réduisant les coûts d'entretien.

Le projet de mise à niveau de l'usine d'eau potable bénéficiera d'une subvention d'environ 90 % de la part du gouvernement. Actuellement, la Municipalité a engagé une firme spécialisée qui identifiera les travaux nécessaires ainsi que les estimations de coûts, lesquels seront approuvés par un règlement d'emprunt dans le cadre de ce projet. Nous vous encourageons à consulter les procès-verbaux des prochaines réunions afin de rester informés de l'avancement de ce projet.

### Réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue Saint-Éphrem

Dans le cadre de notre engagement à moderniser les infrastructures municipales, des travaux majeurs auront lieu sur la rue Saint-Éphrem. Ce projet comprend le remplacement complet des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, ainsi que la réfection des fondations, du pavage, des trottoirs et des bordures. En collaboration avec des firmes spécialisées sélectionnées par appel d'offres publics, les préparatifs sont en cours et les travaux débiteront prochainement.

Ces interventions visent à renouveler les infrastructures vieillissantes et à assurer un approvisionnement en eau plus fiable et durable pour les résidents. De plus, la réfection de la voirie contribuera à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation. À noter que ce projet bénéficie d'une subvention gouvernementale couvrant environ 80 % des coûts.

En conclusion, je tiens à rappeler l'engagement du conseil municipal à améliorer les infrastructures de la Municipalité, tout en veillant à préserver la qualité de vie de nos résidents. Les projets en cours, qu'il s'agisse de l'installation des compteurs d'eau, de la construction de la nouvelle caserne de pompiers ou de la modernisation de nos réseaux d'eau potable, démontrent notre volonté de bâtir un avenir plus solide et plus durable pour Upton.

Nous sommes conscients des défis que ces travaux peuvent occasionner, mais soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour minimiser les impacts sur votre quotidien. Votre sécurité et votre bien-être restent nos priorités. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ces projets et nous vous encourageons à suivre nos communications régulières.



Robert Leclerc, maire

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de la Municipalité d'Upton de tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le mardi 1er octobre 2024 à compter de 19 h.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère  
Monsieur Claude Larocque, Conseiller  
Monsieur Éric Jodoin, Conseiller  
Madame Kelly Huard, Conseillère  
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller  
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller  
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbal

2.3 Comptes à payer

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

2.6 Audit comptable 2024 – Octroi de contrat de gré à gré

2.7 Offre de services pour l'édition et la conception du Bavard pour l'année 2025

2.8 Mise à jour - Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

2.9 Adoption - Politique en matière de drogues, alcool et médicaments et autres substances similaires

2.10 Adoption Budget de la régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2025

2.11 Club de motoneige ASAN – Demande d'autorisation de traverse de chemin public - Saison 2024-2025

### 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport d'activité du service de sécurité incendie du mois de septembre 2024 et dépôt des prévisions d'achat pour le mois d'octobre 2024

3.2 Embauche d'un pompier volontaire sein du Service de sécurité incendie (SSI) d'Upton

3.3 Offre de services professionnels - Expertise de vétusté du Centre communautaire

### 4. TRANSPORT

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'octobre 2024

4.2 Travaux de réhabilitation de voirie 20e Rang - Autorisation de paiement décompte progressif # 4

4.3 Travaux de réhabilitation de voirie 20e Rang - Autorisation de paiement - Décompte progressif #1

4.4 Procès-verbal de correction - Résolution 2024.08.226

4.5 Octroi du mandat pour l'abattage et l'élagage des branches dangereuses au Parc Nature

4.6 Autorisation de paiement – Reconstruction de trottoir – Rue Sacré-Cœur - Décompte #2

### 5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Procès-verbal de correction - Résolution 2024.09.253

~~5.2 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres public – Construction – Mise à niveau de l'usine de filtration d'eau potable chambre de contact~~

5.3 Offre de services professionnels pour la mesure des boues dans les étangs aérés

5.4 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres sur invitation – Réhabilitation du puits numéro 3

5.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-365 décrétant un emprunt pour et une dépense de 4 160 000 \$ pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Saint-Éphrem

~~5.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-383 décrétant un emprunt pour et une dépense pour le projet de mise à niveau de l'usine d'eau Potable~~

### 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

~~6.4 Demande à Hydro-Québec pour l'installation d'un poteau lumineux~~

### 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Adoption - Règlement numéro 2024-380 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer les énergies renouvelables, la plantation d'espèces envahissantes et les ruches domestiques sur le territoire de la municipalité

7.2 Adoption - Règlement numéro 2024-387 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

7.3 Adoption - Règlement numéro 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton

7.4 Demande de dérogation mineure 2024-06 : 611, rang de la carrière relatif à l'utilisation de conteneurs comme bâtiments accessoires

### 8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 9. AFFAIRES DIVERSES

### 10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

### 11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - BILITÉS

### 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

#### 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

##### 2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er octobre 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger  
APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## 2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024.

## 2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois de septembre 2024 pour une somme de 270 485.65 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 181 872.61 \$.

## 2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

## 2.5. DÉPÔT DU REGISTRE DE DONS ET COMMANDITES

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

## 2.6. AUDIT COMPTABLE 2024 – OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un vérificateur comptable externe afin d'effectuer les audits et mandats de vérifications pour l'année se terminant au 31 décembre 2024;

ATTENDU l'offre de service reçue de la part de la firme « Daniel Tétreault, CPA inc. » pour les services suivants:

- préparer le chiffré de consolidation et compléter le rapport financier annuel consolidé;
- auditer et préparer le rapport financier annuel non-consolidé selon les Normes canadiennes pour le secteur public;
- auditer les registres et états financiers de la Municipalité en fonction des normes canadiennes d'audit;
- présentation des états financiers et de la lettre de recommandation, s'il y a lieu, aux membres du Conseil;
- préparer les déclarations d'impôt T2 et CO17;
- compléter les questions incluses au rapport financier consolidé concernant l'aide financière dans le cadre du Volet entretien du réseau local (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTQ;
- s'assurer que les pages des données prévisionnelles sont bien complétées et que les données sont raisonnables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard  
APPUYÉE PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la Municipalité octroie un contrat de gré à gré à la firme « Daniel Tétreault, CPA inc. », pour un mandat d'audit des livres comptables et la préparation du rapport financier de la municipalité d'Upton pour l'exercice financier 2024 au montant 13 550 \$ plus taxes applicable;

QUE la dépense pour l'année 2024 ait affecté au poste budgétaire no 02-13000-413 Vérification comptable.

## 2.7. OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉDITION ET LA CONCEPTION DU BAVARD POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT le mandat de l'entreprise Les Publications Municipales pour l'édition et la conception du journal municipal prend fin en décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE certains avis publics doivent obligatoirement être publiés dans un journal distribuer sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue de l'entreprise Les Publications Municipales est comme suit :

Les Publications Municipales	
La conception et la mise en page	280 \$
L'impression	530 \$
Livraison	0 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard  
APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'accepter la soumission de l'entreprise « Les Publications Municipales » pour l'année 2024 au coût de 810 \$ par édition, plus les taxes applicables.

## 2.8. MISE À JOUR - POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

ATTENDU QUE il y a lieu de mettre à jour Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne  
APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le Conseil municipal approuve la version révisée de la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et du traitement des plaintes, telle que soumise avec la présente résolution.

## 2.9. ADOPTION - POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL ET MÉDICAMENTS ET AUTRES SBSTANCES SIMILAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry  
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal adopte la présente politique concernant l'usage de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires.

## 2.10. ADOPTION BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2025 et nous l'a transmis pour adoption ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard  
APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2025, tel que soumis ; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution.

## 2.11. CLUB DE MOTONEIGE ASAN – DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC - SAISON 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le Club de Motoneige ASAN inc. opérera, pour la saison 2024-2025, un sentier de motoneige traversant les chemins suivants :

Rang du Carré  
5e Rang,  
Rang de la Carrière au numéro civique 431

Considérant la demande du Club de motoneige à l'effet que la Municipalité d'Upton installe une signalisation avertissant les automobilistes des traverses de motoneige à ces endroits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin  
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil autorise la demande du Club de Montérégie ASAN pour les chemins suivants :

- Rang du Carré
- 5e Rang

Que le conseil approuve la demande du Club de Montérégie ASAN, sous réserve du respect des normes établies par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, concernant les droits de traversée en motoneige pour le sentier hivernal situé sur le rang de la Carrière au numéro civique 431.

## 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 3.1. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024 ET DÉPÔT DES PRÉVISIONS D'ACHAT POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois de

septembre ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de d'octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit approuvées les prévisions d'achat pour le mois d'octobre 2024, au montant de 2 350 \$, plus les taxes applicables, pour le service de sécurité incendie.

### 3.2. EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI) D'UPTON

CONSIDÉRANT l'importance de disposer d'une brigade dynamique et apte à assurer la sécurité publique;

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter de nouveaux pompiers pour le service des incendies afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en vigueur;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Audrick Maillet pour le poste de pompier volontaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Benoit Gauthier, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry  
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE monsieur M. Audrick Maillet soit embauché à titre de pompier volontaire à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie (SSI).

QUE madame, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

### 3.3. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - EXPERTISE DE VÉTUSTÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la municipalité désire obtenir une évaluation de l'état du Centre communautaire afin de déterminer les travaux nécessaires à son maintien ou à sa mise à niveau;

ATTENDU QUE l'expertise requise nécessite des compétences professionnelles spécialisées en architecture;

ATTENDU QUE l'offre de service reçue du Groupe Leclerc pour la rédaction d'un rapport complet sur l'état actuel du centre communautaire s'élève à 8 500 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne  
APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de Groupe Leclerc pour la réalisation d'une expertise complète de l'état du Centre communautaire, au montant de 8 500 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service datée du 19 septembre 2024;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Rivard, soit autorisée à signer tous les documents relatifs à la présente résolution.

## 4. TRANSPORT

### 4.1. PRÉVISION DES DÉPENSES AUX TRAVAUX PUBLICS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a présenté la liste les prévisions des dépenses pour le service des travaux publics;

ATTENDU QUE la directrice du service des finances, Mme Sylvia Ouellette, a procédé à une vérification de l'existence des fonds requis pour les postes budgétaires concernés, et qu'elle a donné son approbation aux prévisions budgétaires relatives aux travaux publics;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque  
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit approuvé, pour le mois d'octobre 2024, un budget de 22 250 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics;

QUE soit autorisée la directrice du service des finances, Mme Sylvia Ouellette, à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, afin de donner application à la présente résolution.

#### 4.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE VOIRIE 20E RANG - AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 4

ATTENDU LA résolution numéro 043-02-2024, en date du 6 février 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat de la préparation des plans et devis ainsi que du suivi des travaux de réfection de la route du Chemin du 20e Rang à l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC. »

ATTENDU LA facture numéro #153610 reçue par l'entreprise GROUPE CIVITAS INC. dans le cadre du même projet au montant de 3 860 \$ plus les applicables;

ATTENDU LA recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin  
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro #4 de l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC » au montant de 3 860 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-366;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution.

#### 4.3. TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE VOIRIE 20E RANG - AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024.07.195, datée du 9 juillet 2024, par laquelle la municipalité a attribué le contrat pour les travaux de réfection de la chaussée du 20e Rang à l'entreprise Groupe Colas Québec Inc. ;

CONSIDÉRANT la facture numéro #ILAV-24066, émise par le Groupe CIVITAS, chargé de projet pour ce même dossier, d'un montant de 180 209.91 \$ plus les taxes applicables, en faveur de l'entrepreneur « Groupe Colas Québec Inc. »;

CONSIDÉRANT LA recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé le paiement du décompte progressif numéro #1 de l'entreprise « Groupe Colas Québec Inc. » au montant de 180 209.91 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-366;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution.

#### 4.4. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION 2024.08.226

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 2024.08.226 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

#### 4.5. OCTROI DU MANDAT POUR L'ABATTAGE ET L'ÉLAGAGE DES BRANCHES DANGEREUSES AU PARC NATURE

ATTENDU QUE la sécurité des usagers des sentiers piétonnier au Parc Nature municipaux est une priorité;

ATTENDU QUE certaines branches dangereuses à proximité des sentiers ont été identifiées comme posant un risque pour les usagers;

ATTENDU QUE l'entreprise Émondage Maska a soumis une offre pour fournir une équipe de trois techniciens au coût de 250 \$ par heure;

ATTENDU la recommandation du directeur des Travaux publics, M. Roger Garneau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal mandate l'entreprise Émondage Maska pour l'abattage et l'élagage de branches dangereuses à proximité des sentiers, à raison de 250 \$ l'heure pour une équipe de trois techniciens, pour une durée estimée de cinq (5) jours, conformément à leur soumission.

#### 4.6. AUTORISATION DE PAIEMENT – RECONSTRUCTION DE TROTTOIR – RUE SACRÉ-CŒUR - DÉCOMPTÉ #2

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a octroyé, par la résolution numéro 2024.05.128, le contrat de reconstruction des trottoirs sur la rue Sacré-Cœur à l'entreprise Pavage Maska inc.;

ATTENDU QUE la facture numéro #46530, soumise par Pavage Maska inc., s'élève à un montant de 865.83 \$, plus les taxes applicables, pour le décompte numéro #2;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics, M. Roger Garneau, recommande d'autoriser le premier paiement pour les travaux visés par la facture numéro #46530;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne  
APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisé le paiement du décompte numéro 2 à l'entreprise Pavage Maska pour un montant de 865.83 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux de reconstruction de trottoir sur la rue Sacré-Cœur;

QUE cette dépense soit prélevée du poste budgétaire de réserve infrastructure à l'ensemble numéro # 591 3000 005.

### 5. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 5.1. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION 2024.09.253

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 2024.09.253 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

#### 5.2. AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONSTRUCTION – MISE À NIVEAU DE L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

## 5.3. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MESURE DES BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels numéro n°QC-2024-1022 de l'entreprise « SIMO Management Inc. » pour la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition comporte trois options, à savoir :

**Option 1 :** ..... 2 723,64 \$

Mesure de boues  
Aucun échantillonnage ni analyse des boues

**Option 2 :** ..... 3 553,33 \$

Mesure et échantillonnage de boues  
(un échantillon par étang)  
Échantillonnage : analyse de la siccité seulement

**Option 3 :** ..... 4 519,13 \$

Mesure et échantillonnage de boues  
(un échantillon par étang)  
Échantillonnage : analyse complète

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé d'opter pour l'option 1 de la proposition de services professionnels n° QC-2024-1022 de l'entreprise « SIMO Management Inc. », d'un montant de 2 723,64 \$, avant taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry  
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soient acceptée la proposition de services professionnels numéro n°QC-2024-1022 de l'entreprise « SIMO Management Inc. » pour un montant de 2 723,64 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit prise du poste budgétaire numéro #02-414- 00- 418

## 5.4. AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – RÉHABILITATION DU PUIITS NUMÉRO 3

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réhabilitation du puits numéro 3 ;

CONSIDÉRANT QUE cette réhabilitation est essentielle pour garantir la qualité et la continuité de l'approvisionnement en eau ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réhabilitation du puits numéro 3 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Lyne Rivard, à entreprendre le processus d'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réhabilitation du puits numéro 3.

## 5.5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-365 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR ET UNE DÉPENSE DE 4 160 000 \$ POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DES RUES SAINT-ÉPHREM

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Mathieu Beaudry, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'amender le règlement numéro 2023-365 décrétant un emprunt pour et une dépense de 4 160 000 \$ pour le projet de réfection des

infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Saint-Éphrem ;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur, Mathieu Beaudry dépose une copie du projet de règlement numéro 2023-365 décrétant un emprunt pour et une dépense de 4 160 000 \$ pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Saint-Éphrem.

Projet de règlement soumis selon les coûts estimés reçus par le 26 septembre 2024 par l'entreprise Groupe Civitas inc.

## 5.6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-383 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR ET UNE DÉPENSE POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DE L'USINE D'EAU POTABLE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

## 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 6.1. DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'INSTALLATION D'UN POTEAU LUMINEUX

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

## 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 7.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-380 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN D'ENCADRER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, LA PLANTATION D'ESPÈCES ENVAHISSANTES ET LES RUCHES DOMESTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire encadrer et autoriser les capteurs solaires, les équipements de géothermie ainsi que la bioénergie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire interdire la plantation d'espèces envahissantes selon les recommandations du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton désire encadrer et autoriser les ruches domestiques à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Mathieu Beaudry lors d'une séance du conseil tenue le 7 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été dûment adopté lors de l'assemblée du 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 8 juillet 2024, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été dûment adopté lors de l'assemblée du 9 juillet 2024 avec des modifications précisant l'implantation des ruches domestique;

CONSIDÉRANT L'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum portant sur le second projet de règlement 2024-380;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue à la suite de la publication de l'avis public du 22 août 2024;

CONSIDÉRANT LES modifications apportées au projet de règlement suivant les commentaires de la MRC d'Acon;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne  
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le règlement numéro 2024-380 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-90 avec les précisions apportées aux définitions ainsi que la correction de la numérotation.

## 7.2. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-387 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT LE pouvoir et l'obligation aux municipalités, notamment de l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'adopter un règlement afin d'établir les normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à octroyer à l'inspecteur en bâtiment des pouvoirs d'intervention lorsqu'un bâtiment est mal entretenu ou laissé à l'abandon;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 13 août 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard  
APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

Que soit adopté le règlement numéro 2024-387 tel que présenté.

## 7.3. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-388 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-90 DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, à certaines conditions, l'aménagement de logements accessoires à l'intérieur des résidences unifamiliales;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par Mathieu Beaudry lors d'une séance du conseil tenue le 9 juillet 2024;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 9 juillet 2024;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu ce 10 septembre 2024, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été dûment adopté lors de l'assemblée du 10 septembre 2024;

CONSIDÉRANT L'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum portant sur le second projet de règlement 2024-388;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue à la suite de la publication de l'avis public;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

Que soit adopté le règlement numéro 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton.

## 7.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-06 : 611, RANG DE LA CARRIÈRE RELATIF À L'UTILISATION DE CONTENEURS COMME BÂTIMENTS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de dérogation mineure en date du 5 juillet 2024 afin d'autoriser sur le lot 1 959 844, l'implantation permanente de cinq conteneurs et leur utilisation à des fins de bâtiments accessoires à l'usage principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures N°2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

CONSIDÉRANT le croquis d'implantation des conteneurs du 05 juillet 2024 du bureau In-Situ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.2.2 du règlement de zonage 2002-90 stipule que l'emploi de conteneur à titre de bâtiment accessoire est prohibé;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs sont toujours situés en arrière-scène et ne sont pas visibles du public ni du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique, ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien être en général;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin  
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la demande de dérogation mineure afin d'autoriser sur le lot 1 959 844, l'implantation conteneurs et leur utilisation à des fins de bâtiments accessoires à l'usage principal aux conditions suivantes :

- un maximum de 6 conteneurs sont autorisés sur l'immeuble;
- les conteneurs devront être entreposés uniquement à l'arrière-scène de l'amphithéâtre tel que proposé sur le Plan général de site, page T10, déposé le 17 juillet 2024 par In-situ;
- les conteneurs devront être rendus non visibles au public depuis l'extérieur de l'arrière-scène de l'amphithéâtre;
- l'implantation des conteneurs devra respecter toute autre disposition réglementaire applicable.

## 8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

## 9. AFFAIRES DIVERSES

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### 11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-10/24

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifiée par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

### 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h30.



Mme Lyne Rivard  
Directrice générale  
et greffière-trésorière



M. Robert Leclerc  
Maire

## NOTES IMPORTANTES

### PROCHAIN CHANGEMENT D'HEURE

À l'automne 2024, le changement d'heure aura lieu dans la nuit du 2 au 3 novembre 2024, soit plus exactement le dimanche 3 novembre 2024 à 2 h du matin. Nous reculerons alors d'une heure et nous reviendrons à l'heure normale de l'Est (heure de l'hiver). Nous gagnerons alors une heure cette journée-là.

### VOUS AVEZ DES RÉNOVATIONS EN VUE POUR CET AUTOMNE?

Tous les travaux de rénovation extérieure ou intérieure touchant la structure d'un bâtiment, incluant la modification, l'ajout ou le retrait de portes, de fenêtres, de murs ou la finition de sous-sol, etc. nécessitent un permis de construction.



## INFORMATIONS MUNICIPALES



### AVIS AUX CITOYENS PROPRIÉTAIRES RACCORDÉS AU RÉSEAU MUNICIPAL

Si vous ne vous êtes pas encore inscrits pour l'installation de votre compteur d'eau, il est temps de le faire!

#### Inscription en ligne:

Vous pouvez vous inscrire pour l'installation des compteurs d'eau en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://compteurlecompte.com/installation-de-compteur-proprietaire>.

#### Inscription en personne :

Pour ceux qui n'ont pas accès à Internet ou pour toute autre raison, un formulaire papier est disponible à la mairie. Vous pouvez le remplir sur place et le déposer à la réception. Un employé sera également présent pour vous assister si besoin.

#### Demande de photos :

Pour faciliter les démarches auprès du fournisseur de compteurs d'eau «Compteur Lecompte», veuillez envoyer trois (3) photos de la vanne d'entrée de votre eau principale lors de votre inscription.



Sur présentation  
d'une preuve  
de résidence

## FERMETURE HIVERNALE DES ÉCOCENTRES Le dimanche 24 novembre 2024

Fermeture hâtive possible  
selon les conditions  
météorologiques

#### Exemples de matières acceptées

- Matériel électronique et informatique
- Résidus de construction et de bois
- Électroménagers
- Pneus déjantés
- Meubles
- Métaux



Résidus  
d'origine  
résidentielle  
seulement



**DU NOUVEAU SUR LE TERRITOIRE**

Partout au Québec,  
le bac **VERT** passe  
graduellement au **BLEU**.



 BESOIN DE PLUS  
D'INFOS SUR LE BAC?  
CONSULTEZ  
BACIMPACT.CA

OU

La Régie intermunicipale  
d'Acton et des Maskoutains  
[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)  
450 774-2350  
Octobre - 2024



**UN SURPLUS DE FEUILLES?  
3 SOLUTIONS POSSIBLES!**

En plus du bac brun :



Sac à  
feuilles  
en papier

Petite  
poubelle  
ronde avec  
poignées



Bac gris sans déchet,  
clairement identifié



[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)  
450 774-2350

## AVIS PUBLICS

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton  
**Entrée en vigueur**

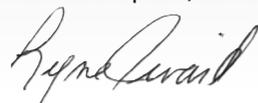
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-388 modifiant le règlement de zonage  
numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 1er octobre 2024, le règlement numéro 2024-388 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton.

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement est entré en vigueur le 15 octobre 2024, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté Acton Vale

Donné à Upton, ce 16e jour d'octobre 2024



Lyne Rivard,  
Directrice générale et greffière-trésorière

## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES Aux règlements d'urbanisme de zonage 2002-90 et de lotissement 2002-91

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 5 novembre 2024, à 19h30, à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie, à Upton, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

### 1- Permettre au 1015, rue des Jonquilles, sur le Lot 5 108 504:

- une dalle de fondation en béton en cour avant.

L'article 6.2.2. du règlement de zonage 2002-90 n'autorise pas les ouvrages de type dalle de fondation en béton en cour avant.

### 2- Permettre au 639, rue Saint-Ephrem, sur le Lot 4 766 720:

- un 4ème bâtiment accessoire déjà construit de type remise de dimensions 8' x 8'.

L'article 7.2.1.4 du règlement de zonage 2002-90 mentionne qu'un maximum de 3 bâtiments accessoires détachés est permis par terrain.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur cette dérogation mineure peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 9 octobre au 25 octobre 2024, par l'envoi d'un courrier à la municipalité, 810, rue Lanoie, Upton, Qc, J0H 2E0 ou d'un courriel à l'adresse : [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca) en indiquant leurs nom et adresse.

Tout intéressé pourra aussi se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de ladite séance du 5 novembre 2024.

Donné à Upton, ce 9 octobre 2024.



Lyne Rivard,  
Directrice générale et greffière-trésorière

## ATELIER DE CONSULTATION PUBLIQUE : PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) Aux personnes et organismes intéressés par le Projet de (PPU)

Le conseil municipal de la municipalité d'Upton prépare actuellement l'élaboration d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU), qui constitue un dispositif de planification et de réglementation du territoire. Cet outil permet aux municipalités de définir et d'encadrer le développement d'un secteur stratégique en établissant une vision d'aménagement cohérente. Le PPU vise à préciser, structurer et harmoniser le développement urbain dans la zone ciblée tout en répondant aux besoins spécifiques de la communauté.

Dans le cadre de cette élaboration, nous vous invitons à participer à un **atelier de consultation publique**.

### Date et heure :

18 novembre 2024 à 19h00

### Lieu :

Centre communautaire  
885 Rue Lanoie, Upton, QC J0H 2E0

### Démarche de participation citoyenne du PPU :

La municipalité d'Upton s'engage à élaborer le PPU par le biais d'un processus de conception intégrée, mettant l'accent sur la participation citoyenne. À cette fin, elle a mandaté la firme Apure créatif pour conduire une démarche participative transparente et rédiger le PPU.

### Objet de la consultation :

Cet atelier a pour but de recueillir vos idées, préoccupations et suggestions concernant le développement de la

municipalité. Votre participation est essentielle pour élaborer un avenir durable et adapté aux besoins des citoyens. Les discussions porteront sur plusieurs enjeux importants, notamment :

- Enjeux environnementaux
- Enjeux relatifs au cadre bâti
- Enjeux relatifs à la cohabitation des fonctions urbaines
- Enjeux relatifs aux activités économiques
- Enjeux relatifs au paysage urbain
- Enjeux relatifs à la circulation

### Ordre du jour :

1. Accueil et présentation du PPU
2. Discussions en groupes
3. Séance de questions et d'échanges
4. Clôture de l'atelier

### Confirmation de présence :

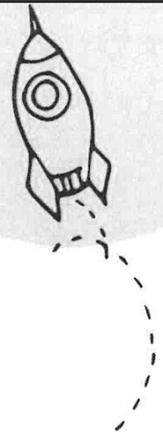
Si vous souhaitez participer à cet atelier, veuillez confirmer votre présence en remplissant le formulaire d'inscription ci-dessous et en le renvoyant à l'adresse courriel suivante : [info@upton.ca](mailto:info@upton.ca).



Lyne Rivard,  
Directrice générale et greffière-trésorière



# POSTES À COMBLER POUR JANVIER 2025



## DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E) D'INSTALLATION

### DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE :

Sous l'autorité de la direction générale, la personne recherchée assure le fonctionnement optimal de l'installation dont elle est responsable conformément à la réglementation applicable, et ce, dans le respect de la mission, des valeurs et du plan d'action du CPE. Elle gère notamment le personnel, le remplacement du personnel, encadre l'application de l'approche éducative et des politiques du CPE afin de favoriser le bien-être et le développement global des enfants qui fréquentent l'installation. Par une gestion efficiente, elle contribue à l'atteinte des objectifs et à la qualité des services.

### EXIGENCES REQUISES :

- Certificat universitaire en gestion des ressources humaines ou domaine touchant la gestion des organisations ou toute autre expérience jugée équivalente;
- D.E.C. en éducation à l'enfance ou attestation d'études collégiales en éducation à l'enfance, avec trois (3) années d'expérience ou toutes autres formations reconnues par le ministère de la Famille ou toutes autres expériences reconnues;

- Excellente connaissance du programme éducatif;
- Excellente connaissance des enfants ayant des besoins particuliers et connaissance du réseau de la santé;
- Excellente connaissance des Lois et Règlements des CPE.

### COMPÉTENCES RECHERCHÉES :

- Habileté de communication interpersonnelle, esprit d'équipe, sens de l'organisation, une personne engagée, éthique, créative, ouverte, à l'écoute et une excellente maîtrise du français parlé et écrit;
- Leader positif et rigoureuse dans le suivi des dossiers;
- Orienté qualité et assurer un leadership de continuité.

Poste permanent 32 h/sem. de 4 jours

Salaire : Selon échelle du ministère en vigueur du personnel-cadre.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : 2025 (À VALIDER)

## 5 ÉDUCATEURS(TRICES)

(1 poste permanent 28 h/sem. de 5 jours, horaire variable entre 8 h à 17 h 30)  
(4 postes permanents 35 h/sem. de 4 jours)



### FONCTIONS PRINCIPALES :

Sous la responsabilité d'un gestionnaire, l'éducateur(trice) met en application un programme éducatif comportant des activités qui visent le développement global des enfants dont il(elle) a la responsabilité, veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants et accomplit diverses tâches liées à ses fonctions.

### QUE SIGNIFIE TRAVAILLER AVEC NOUS :

- S'offrir l'opportunité de s'épanouir professionnellement;
- Faire partie d'une équipe chaleureuse, bienveillante et innovante;
- Faire rayonner son expertise et ajouter sa couleur à notre équipe bien implantée dans la communauté.

### RESPONSABILITÉS :

- Mettre en application un programme éducatif comportant des activités qui visent le développement global des enfants dont il(elle) a la responsabilité;
- Observer et apprécier l'évolution et le comportement des enfants;
- Guider les enfants dans les gestes de la vie quotidienne, notamment l'alimentation, l'hygiène, l'habillement et les soins personnels, en favorisant leur autonomie et de saines habitudes.
- Salaire selon l'échelle du ministère de la Famille et l'expérience.

### QUALIFICATIONS :

- D.E.C. en éducation à l'enfance, attestation d'études collégiales en éducation à l'enfance avec trois (3) années d'expérience ou toutes autres formations reconnues par le ministère de la Famille ou toutes autres expériences reconnues.

DÉBUT DE L'EMPLOI : JANVIER 2025

## CUISINIER(IÈRE)

### FONCTIONS PRINCIPALES :

Sous la responsabilité d'une gestionnaire, la responsable de l'alimentation ou la cuisinière élabore des menus variés et équilibrés en tenant compte du Guide alimentaire canadien, prépare des repas complets et des collations, achète et entrepose les aliments, nettoie et entretiens la vaisselle, les ustensiles, les équipements et les lieux de travail.

### QUE SIGNIFIE TRAVAILLER AVEC NOUS :

- S'offrir l'opportunité de s'épanouir professionnellement;
- Faire partie d'une équipe chaleureuse, bienveillante et innovante;
- Faire rayonner son expertise et ajouter sa couleur à notre équipe bien implantée dans la communauté.

### RESPONSABILITÉS :

- Élaborer des menus variés et équilibrés en tenant compte du Guide alimentaire canadien;
- Préparer des repas complets et des collations;
- Acheter et entreposer les aliments, nettoyer et entretenir la vaisselle, les ustensiles, les équipements et les lieux de travail.

### CONDITIONS :

- Poste permanent 32 h/sem.
- Salaire selon l'échelle du ministère de la Famille et l'expérience.

### QUALIFICATIONS :

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) en cuisine d'établissement ou l'équivalent.

DÉBUT DE L'EMPLOI : JANVIER 2025

Envoyez votre curriculum pour l'un des postes suivants à l'attention de Mario Poirier

CPE Les P'tites Frimousses 1195, rue Ricard, Acton Vale, Qc. JOH 1A0 ou par courriel à : [direction@cpelesptitesfrimousses.com](mailto:direction@cpelesptitesfrimousses.com)

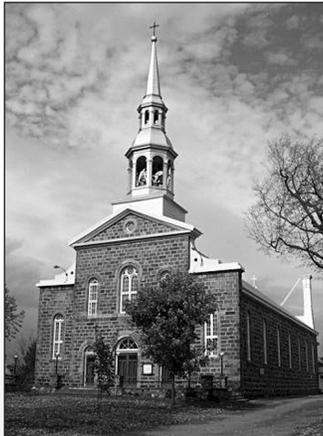
Les CV doivent nous parvenir avant le 25 octobre 2024

Seuls(es) les candidats(es) retenus(es) seront contactés(es).



*Ma paroisse j'y crois  
et je la soutiens*

**COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE  
DE ST-ÉPHREM**



**Lampe du sanctuaire**

Semaine du 3 novembre Jacqueline Petit  
Semaine du 10 novembre Roger Jodoin  
Semaine du 17 novembre Laurier Rajotte  
Semaine du 24 novembre Pauline Caya et Yvon Phaneuf

**Dimanche le 3 novembre à 10h**

Pierre Paquette 4e anniversaire X Francine et Maxime  
Jean-Noël Chicoine X Louise  
Simon, Robert, Bernard et Claude Céré X Famille Bourassa  
Défunts familles Croteau et Moreau X Florence  
et Yves Croteau  
Martial Savoie X Annie Caouette et Michel  
Yvette Deslandes et Elzéar Larocque X Andrée, Claude  
et les enfants  
Jean-Guy Laplante X Andrée et Sylvie Chicoine  
Louis-Paul Caouette 40e anniversaire X Joël  
Monique Duhaime X Assistance aux funérailles  
Marianne Cournoyer X Assistance aux funérailles

**Mercredi le 6 novembre à 8h30**

Manon Savoie X Assistance aux funérailles  
Jean-Marc Breton X Assistance aux funérailles

**Dimanche le 10 novembre à 9h**

Liturgie de la parole

**Mercredi le 13 novembre à 8h30**

Jean-Noël Chicoine X Assistance aux funérailles  
Bertrand Bruneau X Assistance aux funérailles

**Samedi le 16 novembre à 16h**

Martial Savoie X M. & Mme Léon Péloquin  
Nicole Brunelle Croteau X Yves Savoie  
Marcel Gauthier X Francine Deslauriers  
François Bienvenu X Assistance aux funérailles  
Germaine Maynard X Assistance aux funérailles

**Mercredi le 20 novembre à 8h30**

Jean-Noël Chicoine X Assistance aux funérailles  
Martial Savoie X Assistance aux funérailles

**Mercredi le 27 novembre à 8h30**

Evelyne Jodoin X Assistance aux funérailles  
Gérard Savoie X Assistance aux funérailles

**MARCHÉ**

*De Noël*

**À UPTON, 23 ET 24 NOV. 2024**

**10H À 16H30 ET 10H À 15H**

*plus de 20 exposants sur place*

SALLE COMMUNAUTAIRE, 885 RUE LANOIE, UPTON

**CLUB FADOQ UPTON**

Le prochain déjeuner  
aura lieu le 17 novembre 2024  
à la salle communautaire  
de 9 h 30 à midi.

Le coût est de 8\$ pour les  
membres d'Upton et 12\$  
pour les non-membres.

Réservez vos billets à l'avance.  
Vous pouvez venir les chercher  
le mardi et le mercredi entre  
13h et 15h lors des activités.

**Pour réservations :**  
Micheline 579 371-5232  
Francine 450 278-0099

## REGROUPEMENT RÉCRÉATIF UPTON

Résidents d'Upton,

Nous sommes ravis de vous inviter à un dîner spaghetti gratuit, qui aura lieu le **samedi 14 décembre 2024, de 11h30 à 13h30**, au Centre Communautaire.

Cet événement a pour but de rassembler la communauté locale pour une journée de convivialité, de partage et de délicieuses pâtes. Nous croyons en la force de notre communauté, et ce dîner est une occasion parfaite pour renforcer les liens entre voisins et amis. Nous accueillons chaleureusement les personnes de tous les âges.



Le menu comprendra des spaghettis délicieusement préparés avec sauce, des accompagnements, et un petit dessert. Le repas est

offert gratuitement et une cantine sera sur place pour les breuvages.

Afin de mieux organiser cette journée, nous vous serions reconnaissants de confirmer votre présence, par courriel à l'adresse suivante : [rrupton2023@gmail.com](mailto:rrupton2023@gmail.com) ou par téléphone au **450-366-1805** avant le 1er décembre 2024.

Nous sommes impatients de partager ce repas avec vous et de passer une journée agréable en votre compagnie. Venez nombreux pour profiter d'un délicieux repas et d'une belle journée de convivialité avant Noël.

Si vous avez des questions ou avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement

Le Regroupement Récréatif d'Upton  
[rrupton2023@gmail.com](mailto:rrupton2023@gmail.com)  
450-366-1805

Un gros Merci, du RRU, à nos Artisans, fermiers d'Upton, Grave et coupe ainsi que madame Bessette, artiste peintre qui ont pris de leur temps pour venir nous présenter leur passion, dans le cadre de la journée de la culture, qui avait lieu samedi le 28 septembre 2024.



**PARRAINAGE CIVIQUE  
DES MRC D'ACTON ET  
DES MASKOUTAINS**

### **CRÉATEUR D'AMITIÉS DEPUIS 1983**

**Le Parrainage civique c'est de l'empathie et de la solidarité qui font toute la différence pour des personnes vivant avec des limitations. Le Parrainage civique, ce sont des bénévoles qui créent des liens et qui sont carrément des agents de transformation pour une société où il y a encore beaucoup trop de préjugés. L'organisme cherche activement des amis bénévoles pour 18 filleul(e)s en attente dans nos MRC. Viens changer le monde avec nous tout en t'amusant au sein d'une amitié qui sort de l'ordinaire!**

**Informe-toi au 450 774-8758,  
[parrainagecivique.org](http://parrainagecivique.org)**

Cours de Yoga, offert par le RRU, pour les 0-5 an, un vendredi par mois, 18 octobre 2024 (centre communautaire), 22 novembre 2024 (chalet des Loisirs) et 13 décembre 2024 (chalet des loisirs).

Belle participation !



## Spéctacles à l'église Saint-Ephrem d'Upton



### **Lynda Lemay** **Nicola Ciccone**

Samedi 12 octobre

Samedi 7 décembre

20h00

19h30

Billets: 50\$



Billets: 50\$



### **Les Jack's**

14 février 19h00 25\$

Grand bal en rouge sous les chandelles

### **Geneviève Leclerc** 12 avril 19h30 45\$

Série Broadway - Participante à La Voix

### **Lilas l'bon temps** 23 mai 20h00 25\$

Musique Trad québécoise

Spéctacles-bénéfice (Reçu pour crédit d'impôt)

Billets en vente au 450-549-4533

J'espère que tu vas bien! J'ai une nouvelle passionnante à partager avec toi. Nous avons organisé une incroyable activité. Nous aurons la visite du Père Noël, l'illumination du sapin par la municipalité et une chasse aux lutins dans le village (accompagné par ton parent).



Viens nous rencontrer le samedi 23 novembre, à partir de 16h30, au Centre Communautaire à Upton.

J'ai entendu dire que les lutins se sont cachés dans les vitrines des commerces du village et nous avons besoin de ton aide pour les trouver. Si tu trouves le lutin, écris son nom. Tu peux même porter un chapeau de lutin si tu en as un!

Nous aurons du chocolat chaud pour toi et du café pour maman et papa. Nous passerons un moment fantastique ensemble. J'ai vraiment hâte de te voir et de partager cette aventure avec toi.

À bientôt!

Les membres du Regroupement Récréatif Upton

- |          |           |
|----------|-----------|
| 1- _____ | 2- _____  |
| 3- _____ | 4- _____  |
| 4- _____ | 6- _____  |
| 7- _____ | 8- _____  |
| 9- _____ | 10- _____ |

Illumination de Noël 2024



IMPRIMERCOLORIAGE.COM

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Apportez votre dessin au Père Noël pour avoir la chance de gagner un certificat-cadeau de 50 \$ chez Raoul Chagnon-Jeux-Jouets-Vélos à St-Hyacinthe

\*\*\* Offert par le Regroupement Récréatif Upton\*\*\*